



Noble-Contrée – 11 juin 2026

**Publication dans le Bulletin officiel  
du vendredi 12 juin 2026**

**Traité par**

Service administratif et RH  
027 564 63 00

**Concerne**

**Demande d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Noble-Contrée porte à la connaissance du public que M. Gian Luca Vallese, domicilié à Chermignon-d'en-Bas, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle n° 510 (secteur Veyras), plan 6, nom local « Le Pontèt » Route de Montana 48 - 3968 Veyras
Enseigne	: La Croisée
Prestations	: Restauration, préparation et vente de plats, sur place, à l'emporter et à la livraison, ainsi que vente de boissons chaudes ou froides, avec ou sans alcool
Heures d'ouverture et de fermeture	: Lundi à dimanche de 6h30 à 24h00
Début de l'activité	: Déjà en cours avec la société GLV Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**Mathieu Caloz**

**Samuel Favre**

Président

Secrétaire communal

Copie :  
- Police municipale de Noble-Contrée  
- Service technique  
- Chargé de sécurité incendie